COMMERCE EXTÉRIEUR

Le statut d'exportateur agréé n'existe pas encore

Le statut d'exportateur agréé n'existe pas encore en Algérie. Un statut d'opérateur économique agréé a été certes institué par l'administration douanière sans définir les conditions relatives à l'exportation, notamment vers le marché européen.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - C'est ce que le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal), Ali Bey Nasri, a évoqué hier au siège de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), lors d'un séminaire consacré aux règles d'origine dans le cadre des accords commerciaux préférentiels déjà en vigueur.

Les opérateurs algériens qui exportent vers l'Union européenne et qui escomptent d'obtenir des avantages préférentiels (exonérations ou réductions de droits de douane notamment) peuvent prouver l'origine de leurs produits en présentant soit le certificat de circulation (Eur 1) ou une déclaration de facture agréée lorsque la valeur n'excède pas 6000 euros, des documents délivrés par l'autorité douanière européenne compétente. Certes, les exportateurs qui développent un flux d'affaires assez conséquent avec le marché européen et prétendent à cet agrément ne sont pas nombreux. Néanmoins, la nécessité s'impose localement de clarifier le concept de statut d'exportateur agréé, dans le cadre du processus de modernisation du commerce extérieur et de facilitation des procédures de dédouanement.

«Il faut que les douanes affichent les conditions d'attribution à mettre en œuvre», relèvera le président de l'Anexal.

Une problématique qui sera certainement abordée lors de la conférence nationale sur le commerce extérieur qui se tiendra sous l'égide de la Caci et du ministère du Commerce à la fin de ce mois. Quant à ce séminaire, l'opportunité a été donnée à un cadre de la Direction générale des douanes (DGD), Mourad Tebbi, d'expliciter les règles d'origine dans le cadre de la convention de coopération commerciale algéro-jordanienne (en vigueur depuis le 31 janvier 1999), l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (en vigueur depuis le 1er septembre 2005), la Grande Zone arabe de libre-échange (Gzale) (depuis le 1er janvier 2009) et l'accord commercial préférentiel algéro-tunisien (depuis mars 2014). Ainsi, il explicitera les critères relatifs à l'origine des produits et marchandises ainsi que les conditions d'obtention des avantages. L'occasion également d'un débat intense avec des transitaires, des importateurs et exportateurs concernant le rôle des douanes dans l'application de ces règles, les problématiques liées à la détermination et certification de l'origine, la provenance et le transport des biens et marchandises dans le cadre de la zone euro-méditerranéenne ou panarabe, l'absence d'accords de libre-échange intra-maghrébins, les divergences d'appréciation.

En ce sens, le représentant de la DGD, qui assure que l'administration douanière œuvre à «protéger» l'économie nationale, estimera que le dispositif régissant les règles d'origine est bien respecté, écartant l'existence de problèmes nonobstant les éventuels contentieux.

C. B.

ILS ONT PARTICIPÉ À UNE RENCONTRE NATIONALE À BOUMERDÈS

Les jeunes fellahs demandent l'instauration du crédit foncier

Plus de 450 jeunes fellahs venus de 35 wilayas du pays se sont réunis durant deux jours (16 et 17 mars) à Boumerdès, à l'initiative de la Chambre agricole de la localité, pour discuter des problèmes qui entravent leur mission productive.

A l'issue de ce conclave, ils ont adopté un ensemble de recommandations. Les plus en vue concernent la prise en charge et l'encadrement du secteur, parasité, selon des voix que nous avons écoutées en aparté, par des rentiers, la formation et l'instauration d'un crédit foncier.

«Les jeunes fellahs qui sont porteurs d'idées novatrices veulent un meilleur encadrement et veulent s'organiser en associations professionnelles mais surtout en coopératives de production. Ils veulent des structures qui prennent en charge leurs problèmes. C'est aussi pour eux un moyen permettant d'éloigner les gens qui vivent au crochet de ce secteur», nous dira un participant influent. D'ailleurs, cette idée de coopérative est ressortie dans les résolutions des trois ateliers institués par l'assemblée générale afin de recenser les doléances des participants et proposer des solutions. L'atelier numéro un s'est attelé sur la formation. En la matière, la demande est ambitieuse et dénote le souci des jeunes agriculteurs de s'investir dans le monde agricole mais avec une vision moderne. A ce propos, ils incluent le Web comme moyen de sensibilisation et de formation aux nouvelles technologies agricoles. Selon les termes de la résolution, ces formations sont un moyen d'augmenter les capacités techniques de production des fellahs. Ils appellent, par ailleurs, les organes chargés, de distribuer les aides et crédits aux jeunes fellahs (Ansej, Cnac et Anem) d'inclure une courte formation dans la condition d'attribution des aides.

Les participants insistent également sur l'introduction du crédit foncier. C'est une nouvelle formule de prêts qui seront consacrés à l'achat de terres agricoles. Si pour certains fellahs, c'est un moyen de prendre de l'ampleur, participant également au remembrement des terres agricoles, pour les petits fellahs qui débutent, notamment ceux versés dans l'élevage, ces nouvelles acquisitions sont vitales.

C'est le cas pour Leila et Razika, éleveuses de bovins et d'ovins à Constantine et Skikda. Elles ont bénéficié respectivement de crédits Cnac et Ansej. Mais elles ne disposent pas de leurs propres étables ou enclos et pas plus de terres permettent à leurs cheptels de circuler. «Les terres qui seront acquises nous permettront de produire une partie de l'alimentation du bétail. L'Etat pourra nous faciliter l'acquisition d'un crédit aux conditions avantageuses pour acheter des terres.

Dans le cas contraire, nous risquons de couler», affirmera Razika qui est technicienne supérieure en agriculture. Une chose est néanmoins sûre, les jeunes fellahs et fellahas qui ont rejoint Boumerdès pour parler de l'agriculture ne sont pas venus quémander une partie de la rente pétrolière ou l'effacement de leurs dettes, mais pour insister sur la réorganisation du secteur dans lequel ils se sont investis. De plus, ils veulent que l'on regarde d'en haut l'agriculture non pas comme l'une des béquilles du régime ou un simple réservoir de voix électorales mais comme un secteur professionnel chargé d'accomplir sa part d'efforts au profit de l'économie nationale. Une autre chose est sûre, ils ont de l'ambition et de l'enthousiasme. Seront-ils écoutés ?

Abachi L.

ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

«Le système fiscal doit être adapté»

La fiscalité des écoles de formation professionnelle doit être revue. Ces établissements doivent être fiscalisés différemment, estime l'universitaire et économiste, Abdelhak Lamiri.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - «Il faut aller vers de meilleurs systèmes de fiscalité car la formation et la science ne doivent pas être taxées», souligne Abdelhak Lamiri, directeur général de l'Insim (Institut international de management), hier, en marge de l'inauguration du 2e Salon national de la formation continue, tenu à l'Office Riad El Feth, à Alger. Selon lui, il est temps d'œuvrer «tous ensemble pour un système de fiscalité qui prendra en compte les effets négatifs» sur la situation financière des établissements de formation professionnelle. L'universitaire et économiste plaide, en outre, pour l'ouverture d'établissements universitaires privés. Il affirme que l'Algérie est le seul pays dans le monde qui n'a pas encore agrée la formation universitaire privée. Dans sa 2e édition, le Salon national de la formation continue a regroupé des institutions de formation continue, des écoles et organismes de formation. Sous le thème «Les enjeux et défis de la formation continue pour l'entreprise», ce rendez-vous se poursuivra jusqu'à aujourd'hui. Il se veut un carrefour de rencontres entre les fournisseurs de formation et les entreprises à la recherche de partenaires pour la prise en charge de leur plan de formation. La représentante du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mme Boukhmis, a justement insisté sur l'importance de la formation continue. «Il ne suffit pas d'acquérir une compétence pour être compétent. Aujourd'hui, nous vivons dans un environnement ouvert, les méthodes, les technologies et l'économie changent et évoluent vite», a-t-elle affirmé. Elle souligne ainsi la nécessité d'«améliorer» et de «mettre à jour» les compétences collectives et individuelles des travailleurs. Selon Mme Boukhmis, la formation continue permet également de maintenir l'employabilité et favorise la productivité de l'entreprise. «Elle permet un réel bénéfice pour l'entreprise et le travailleur», dit-elle encore.

Ry. N.

L'ONA fait la promotion de son centre de formation

L'Office national de l'assainissement (ONA) a pris part à la deuxième édition du Salon national de la formation continue. Objectif : faire connaître son établissement de formation. Il s'agit du Centre de formation aux métiers d'assainissement (CFMA). Créé en 2005, le Centre, explique-t-on, «est le premier centre professionnel spécialisé dédié aux métiers de l'assainissement en Algérie. Son objectif est de combler l'écart entre les compétences disponibles sur le marché de l'emploi et les exigences spécifiques de l'activité de l'ONA».

Ry.N.

ACCUEIL DANS LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Les défis de l'humanisation et des normes internationales

Renforcer le parc hospitalier et qualifier, moderniser, restructurer et mettre à niveau des standards internationaux les infrastructures de santé existantes, tels sont, entre autres, les grands axes de la feuille de route du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

M. Kebci-Alger (Le Soir) - Un chantier que justifie la conviction que «la qualité des soins passe d'abord par la normalisation et l'accréditation de nos laboratoires, des blocs opératoires et des plateaux techniques», comme le soutient le directeur général de l'Agence nationale de gestion des réalisations et d'équipement des établissements de santé (ARES).

D'où affirmait Lazhar Bounafaâ, sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale dont il était l'invité de la rédaction matinale, hier mardi, les projets de réhabilitation de 15 CHU et celui de la construction de 5 autres. Le premier projet qui s'étale sur 10 ans, s'est vu octroyer une enveloppe financière de 600 milliards de dinars alors que 400 autres milliards de dinars ont été consacrés au second projet qui verra la construction d'ici 4 ans, de ces 5 nouveaux CHU dans autant de wilayas : Alger, Tizi-Ouzou, Constantine, Ouargla et Tlemcen.

De quoi porter la capacité d'accueil de nos infrastructures sanitaires actuellement de l'ordre de 77 000 lits dont 4000 lits relevant du secteur privé à 112.000 lits. Ce qui ramènera la norme nationale en la matière, actuellement de 2 lits pour 1000 habitants, à la norme internationale qui est de 3,4 lits par 1.000 habitants», dira-t-il.

Pour Bounafaâ, l'état actuel des 15 CHU existants «est arrivé à sa limite» et «ne répond plus au fonctionnement des normes internationales», d'où l'option de leur réaménagement, restructuration, réhabilitation et modernisation.

Pour ce qui est des 42 établissements hospitaliers préfabriqués au niveau de 38 wilayas, il s'agira, ajoutera le directeur général de l'ARES, de leur «humanisation» et requalification».

Regrettant le taux d'occupation de ces structures hospitalières qui ne dépasse pas 30% au Sud, 35 % dans les Hauts-Plateaux et 40 % dans le Nord, à l'exception d'Alger qui prend en charge 70% de la demande nationale en matière de santé, Bounafaâ la mettra sur le compte d'une mauvaise «conception architecturale» qui ne prend pas en compte, selon lui, «le projet médical et les pathologies répandues au niveau local».

M. K.